

Compte-rendu
Réunion de Conseil Municipal
Du lundi 7 mars 2022 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 7 mars 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Claude BAILLY, Maire de Samer.

Etaient présents : M. BAILLY, Mme BASTIDE, M. DOUCHAIN, Mme LEFEBVRE, M. BALLY, Mme MEKLEMBERG, M. VAN ROEKEGHEM, Mme POCHEM, M. MAQUINGHEN, Mme BEAUSSE, M. LOUVET, Mme ROGEZ, M. MARTEL, Mme DELATTRE, M. NAUDET, Mme CHATILLON, M. CARLU, M. SAILLY, M. JOUGLEUX, M. LABONTE, M. BUIRETTE, Mme COLOMBO, M. DARCHEVILLE, Mme WALLE, M. MILLE.

Etaient absents ou excusés : Mme ROUX (ayant donné pouvoir à Mme POCHEM), Mme HUDNER (ayant donné pouvoir à M. JOUGLEUX)

25 Présents + 2 Pouvoirs

Désignation du secrétaire de séance

Décision du conseil municipal : David JOUGLEUX à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2022.

Décision du conseil municipal : approbation à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

Décision du conseil municipal : approbation à l'unanimité.

BUDGET

- Débat d'Orientation Budgétaire :

M. Van Roekeghem, conseiller délégué aux finances, présente le rapport d'orientation budgétaire. S'en suit un débat notamment sur les possibilités d'investissement à long terme de la commune et la nécessité de créer un nouveau groupe scolaire maternelle / élémentaire / cantine / garderie regroupées.

- Compte de gestion 2021 :

- Budget général

Résultats budgétaires de l'exercice

40000 - COMMUNE DE SAMER

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 551 046,25	5 318 516,99	7 869 563,24
Titres de recette émis (b)	1 145 393,58	4 645 988,10	5 791 381,68
Réductions de titres (c)	4 865,92	835,80	5 701,72
Recettes nettes (d = b - c)	1 140 527,66	4 645 152,30	5 785 679,96
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 551 046,25	5 318 516,99	7 869 563,24
Mandats émis (f)	1 121 027,28	4 085 585,05	5 206 612,33
Annulations de mandats (g)		76 211,30	76 211,30
Depenses nettes (h = f - g)	1 121 027,28	4 009 373,75	5 130 401,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	19 500,38	635 778,55	655 278,93
(h - d) Déficit			

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Budget annexe assainissement

Résultats budgétaires de l'exercice

43000 - SAMER ASSAINISSEMENT

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 385 704,02	285 443,25	5 671 147,27
Titres de recette émis (b)	2 873 803,18	221 684,78	3 095 487,96
Réductions de titres (c)		24 275,52	24 275,52
Recettes nettes (d = b - c)	2 873 803,18	197 409,26	3 071 212,44
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 385 704,02	285 443,25	5 671 147,27
Mandats émis (f)	175 986,81	168 180,43	344 167,24
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	175 986,81	168 180,43	344 167,24
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 697 816,37	29 228,83	2 727 045,20
(h - d) Déficit			

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Budget annexe Le Parc

Résultats budgétaires de l'exercice

43800 - SAMER LOTISSEMENT DU PARC

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	706 949,04	1 093 913,04	1 800 862,08
Titres de recette émis (b)	100 272,64	113 026,65	213 299,29
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	100 272,64	113 026,65	213 299,29
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	706 949,04	1 093 913,04	1 800 862,08
Mandats émis (f)		242 487,20	242 487,20
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		242 487,20	242 487,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	100 272,64		
(h - d) Déficit		129 460,55	29 187,91

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Comptes administratifs 2021 :

Monsieur le Maire quitte la séance

Arrivée de Mme Roux à 21h30

26 Présents + 1 Pouvoir

- Budget général

	Primitif	Supplément.	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisations
Investissement						
Dépense :	2 021 598,80	0,00	380 278,15	149 169,30	2 551 046,25	1 121 027,28
Recette :	2 247 414,23	0,00	154 462,72	149 169,30	2 551 046,25	1 169 994,04
Excédent :	225 815,43	0,00		0,00	0,00	48 966,76
Déficit :			225 815,43			
Fonctionnement						
Dépense :	5 278 041,69	0,00	0,00	40 475,30	5 318 516,99	4 009 373,75
Recette :	5 278 041,69	0,00	0,00	40 475,30	5 318 516,99	5 347 071,57
Excédent :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 337 697,82
Déficit :						
Résultat						
Excédent :	225 815,43	0,00		0,00	0,00	1 386 664,58
Déficit :			225 815,43			

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Budget annexe assainissement

	Primitif	Supplément.	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisations
Investissement						
Dépense :	928 910,00	0,00	4 456 794,02	0,00	5 385 704,02	175 986,81
Recette :	995 647,40	0,00	4 390 056,82	0,00	5 385 704,02	3 033 564,20
Excédent :	66 737,40	0,00		0,00	0,00	2 857 577,39
Déficit :			66 737,40			
Fonctionnement						
Dépense :	234 443,25	0,00	0,00	51 000,00	285 443,25	168 180,43
Recette :	234 443,25	0,00	0,00	51 000,00	285 443,25	322 242,51
Excédent :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 062,08
Déficit :						
Résultat						
Excédent :	66 737,40	0,00		0,00	0,00	3 011 639,47
Déficit :			66 737,40			

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Budget annexe Le Parc

	Primitif	Supplément.	R.A.R 2020	DM / VC	Total Budget	Réalisations
Investissement						
Dépense :	706 949,04	0,00	0,00	0,00	706 949,04	506 949,04
Recette :	706 949,04	0,00	0,00	0,00	706 949,04	100 272,64
Excédent :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Déficit :						406 676,40
Fonctionnement						
Dépense :	1 093 913,04	0,00	0,00	0,00	1 093 913,04	242 487,20
Recette :	1 093 913,04	0,00	0,00	0,00	1 093 913,04	375 357,69
Excédent :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 870,49
Déficit :						
Résultat						
Excédent :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Déficit :						273 805,91

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire réintègre la séance

- Règlement Budgétaire Financier :

M. Van Roekeghem, conseiller délégué aux finances, présente le règlement budgétaire financier tel qu'il a été annexé à la convocation de la présente réunion.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

PERSONNEL

- Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

M. Van Roekeghem, conseiller délégué aux ressources humaines rappelle la délibération du 20/11/2017 instituant le RIFSEEP.

Il y a lieu de spécifier les conditions de suspension en cas d'absence, à savoir :

- Maintien dans les proportions du traitement en cas de maladie ordinaire, accident de service ou maladie professionnelle et congé maternité, paternité, adoption. Pas de maintien du régime indemnitaire lié à l'exercice des fonctions en cas de longue maladie ou congé de longue durée ou congé de grave maladie.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

- Modification au tableau des effectifs :

M. Van Roekeghem, conseiller délégué aux ressources humaines propose, après avis favorable du comité technique, la création d'un poste d'adjoint technique en charge de la maintenance informatique, la vidéo surveillance et le site internet.

Actuellement, la maintenance informatique est assurée par un prestataire pour un coût annuel de 28 000 €.

Décision du conseil municipal : accepté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE – TRAVAUX – URBANISME

- Prix des terrains résidence du Parc :

M. le Maire fait part d'une proposition d'achat du lot 6 de 694 m² à 50 000 € (soit 72 € le m²). Ce lot est actuellement en vente à 62 460 € (soit 90 € le m²). M. le Maire propose de fixer le prix de ce terrain à 80 € le m² soit 55 520 €.

Décision du conseil municipal : accepté à l'unanimité

- Vente de la parcelle AO 24 de 3m² :

M. le Maire précise que cette parcelle est actuellement occupée et entretenue par le propriétaire de la parcelle attenante. Il propose de lui céder à l'euro symbolique.

Décision du conseil municipal : accepté à l'unanimité

ECOLES, CULTURE, LOISIRS

- Salon de la caricature :

M. Naudet, conseiller délégué, rappelle que le salon de la caricature aura lieu le weekend de Pâques (samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 avril 2022). Il y a lieu de fixer le tarif des dessins-caricatures en vente. Il propose un tarif unique à 5 € l'unité.

Décision du conseil municipal : accepté à l'unanimité

La séance est close à 21h50.

Le secrétaire de séance

David JOUGLEUX